Finançabilité : quelle stratégie adopter ?



En cette période d'examens, tu te poses peut-être des questions sur ton avenir en cas d'échec : à quelles conditions seras-tu finançable l'année prochaine ?

La réforme du décret Paysage, entrée en vigueur en septembre 2022, modifie les conditions de réussite et les règles de finançabilité. Mais elle ne s'applique pas (encore) à tous les

étudiants : seuls ceux qui ont entamé leur cursus en septembre 2022 y sont déjà soumis. Et les autres, alors ? Ils restent sous le joug de l'ancien système jusqu'à la fin de l'année académique 2023-2024.

Cela donne un imbroglio de règles dans lesquelles il peut être difficile de te retrouver !

Quelle stratégie adopter pour mettre toutes les chances de ton côté ?

- Met l'accent en priorité sur les cours de **première année**
- Réussis en priorité tous les cours de **bachelier** pour pouvoir t'inscrire en master
- S'il te reste des crédits de première année, des activités d'**aide à la réussite** te sont proposées. Participes-y activement !
- Tiens-toi informer sur tes **droits** en consultant notre dossier dédié à *l'enseignement supérieur !*

Une question, une incompréhension ? N'hésite pas à nous contacter pour une analyse de ta situation personnelle :

Dans l'une de nos trois permanences :

Infor Jeunes Schaerbeek Lundi au vendredi 13h à 18h **Chaussée de Louvain, 339** **1030 Schaerbeek**	**Bureau International Jeunesse (BIJ)** Mardi et mercredi 13h à 17h **Rue du Commerce, 18** **1000 Bruxelles**	**Point d'information jeunesse (PIF)** Jeudi 13h30 à 17h **Rue Rossini, 16** **1070 Anderlecht**

Par mail : inforjeunes@jeminforme.be ;

Ou via notre formulaire de contact !

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

« Au centre de l'info » !



La semaine du 22 au 27 mai 2023, nous participons à la semaine « Au centre de l'info » ! Mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Toute la semaine prochaine, partout en Wallonie et à Bruxelles, de nombreux centres d'accueil (dont nous !) t'ouvrent leurs portes pour t'aider à répondre aux questions que tu te poses, pour te familiariser avec les centres jeunesse !

Notre but ? Te donner accès à toutes les infos dont tu as besoin pour mieux prendre des décisions dans ta vie quotidienne ! Nous voulons te rappeler que pendant toute l'année tu as accès et droit à une aide, et cette aide, c'est nous les centres d'infos ! Orientation, études, sexualité, santé, famille, travail, mobilité,… Nous sommes là pour t'aider, sans jugement, gratuitement et en respectant ton anonymat !

Pour l'occasion, nous participons et animons de nombreuses activités :

23/05/2023
10:00 – 17:00 : **Salon Habitools**

Chaussée de Mons, 95 à 1070 Anderlecht

24/05/2023
14:00 – 15:30 : Animation « **Les modalités de recours en secondaire** »

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek

16:00 – 17:30 : Animation « **L'orientation dans le supérieur suite au nouveau décret-paysage** »

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek

26/05/2023
10:00 – 16:00 : **Salon emploi** de Jette

Place Cardinal Mercier à 1090 Jette

Tu veux t'inscrire aux animations ? N'hésite pas à le faire

par mail **inforjeunes@jeminforme.be** ou par téléphone au **02/733.11.93** !

Nous espérons vous voir nombreux ! Plus d'infos juste ici: https://www.aucentredelinfo.be/centre/voir/7

N'oublie pas que toute l'année, Infor jeunes t'accueille dans ses permanences :

Infor Jeunes Schaerbeek

Lundi au vendredi
13h à 18h

Chaussée de Louvain, 339

1030 Schaerbeek

Bureau International Jeunesse (BIJ)

Mardi et mercredi
13h à 17h

Rue du Commerce, 18

1000 Bruxelles

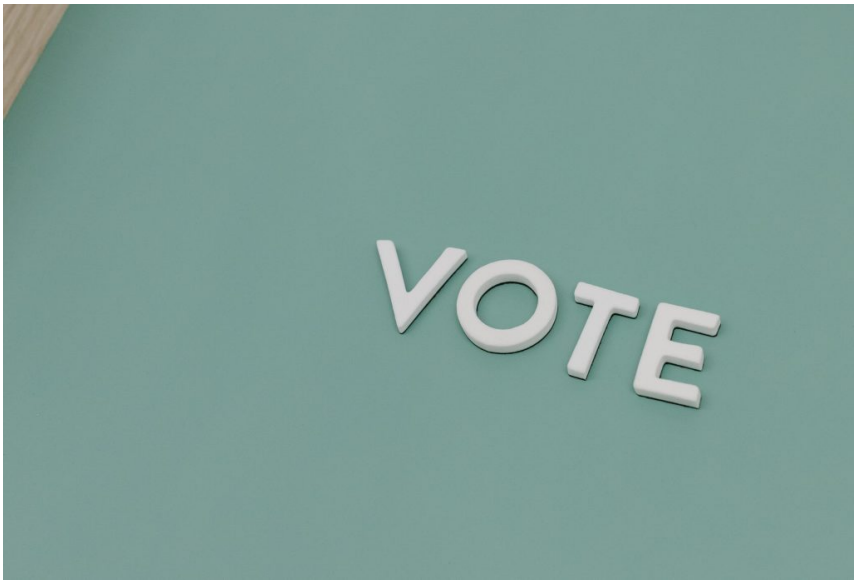
Point d'information jeunesse (PIF)

Jeudi
13h30 à 17h

Rue Rossini, 16

1070 Anderlecht

Voter à 16 ans ? C’est maintenant possible !



Savais-tu que l’année prochaine, les 16-18 ans pouvaient participer au scrutin européen ? La seule condition ? S’inscrire !

Depuis début mai, les 16-18 ans ont accès à une plateforme qui leur permet de s'inscrire au **scrutin européen**. Sans obligations, les jeunes qui le souhaitent sont invités à voter lors des élections 2024. Attention, il ne s'agit pas des élections ni fédérales, ni régionales.

Concrètement, ça veut dire quoi ? Si tu as entre 16 et 18 ans en juin prochain, tu peux t'inscrire aux élections qui éliront les députés européens belges. Si tu veux t'engager, c'est le bon moyen de le faire ! Attention, si tu t'inscris, tu es obligé de faire suite à ton inscription, et donc de te présenter le jour de vote !

Le but ? Sensibiliser les jeunes aux décisions politiques qui nous concernent tous !

Ça t'intéresse ? N'hésite pas à te rendre sur www.inscription.elections.fgov.be pour t'inscrire ! Tu as jusqu'au 31 mars 2024, alors, ne tarde pas !

JOB ETUDIANTS : QUELQUES TIPS



Les vacances de printemps et d'été arrivent ! Si tu as trouvé un job pour les vacances, ça tombe bien ! On t'a préparé un récap' d'informations nécessaires au bon déroulement de celui-ci ! Pas encore de job d'étudiant ? On t'a aussi prévu quelques pistes pour t'aider !

Quelques conseils sur tes droits et devoirs quand tu travailles :

• L'employeur comme le travailleur ont des droits et des obligations. Si tu as une question, une hésitation, n'hésite pas à nous contacter.
• Lors de tes premiers contacts avec un employeur, vérifie bien toutes les conditions du contrat de travail avant de t'engager (type de contrat, salaire minimum, horaires, etc.).
• Lors de ton premier jour ou à la signature du contrat, ton employeur doit te remettre le règlement de travail de l'entreprise. De même qu'une fiche de paye à la fin de chaque mois de travail.
• Un poste de travail ne peut pas t'être refusé pour des raisons d'origine ou de sexe. Ces discriminations, si elles

sont prouvées, sont sanctionnées par les lois belges.

Tu n’as pas encore de Job d’étudiants ? Pas de problèmes ! On t’a préparé quelques conseils !

Comment trouver un Job étudiant ?

- Envoie ton CV et ta lettre de motivation aux sociétés qui t’intéressent et susceptibles d’engager des étudiants.
- Consulte les sites spécialisés proposant des offres de job étudiant.
- Tape « job étudiant » sur Google et utili se les filtres.
- Inscris-toi dans les agences d’intérim.
- Sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter…) Protège tes comptes car un employeur a accès facilement à ton profil et tes données personnelles !
- Télécharge des applications job étudiant (Swop, Stepstone…)
- Parles-en à ton entourage (parents, amis, voisins…)
- Consulte les petites annonces, les quotidiens.
- Inscris-toi au « Service Job » d’Infor Jeunes.

Quand postuler ?

- La sélection des futurs jobistes débute dès janvier pour les vacances de détente, de printemps et d’été et à partir d’octobre, novembre pour les vacances d’automne et d’hiver.

- Pour obtenir un job pendant toute l’année scolaire, les week-ends ou en fin de journée, tu peux postuler à n’importe quel moment dans l’année !

Quels secteurs privilégier ?

• Animateur de centres ou de plaines de vacances, de parcs d'attraction…
• Commerces : inventaires, réassortisseur, trieur, encodeur, caissier…
• Hôtels et restaurants : service salle, aide- cuisinier, plonge, catering, room service…
• Promogirls/promoboys : faire de la pub et distribuer des dépliants pour des entreprises.
• Services fournis aux entreprises : nettoyage industriel, promotion publicitaire…
• Administration publique : tâches administratives, animateur culturel ou de plaines de vacances, ouvrier polyvalent…
• Postes et télécommunications : tri du cour- rier, promotion d'un opérateur de télécom- munications, facteur, collecte, call center…
• Travail saisonnier : agriculture, sylviculture, vendange, cueillette de fruits, participation à la campagne betteravière…
• Industries : manutention, logistique, ouvrier de production…

Plus d'infos juste ici : https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant/ !

Si tu as encore des questions, n'hésite pas à nous les poser à l'adresse suivante : **inforjeunes@jeminforme.be** !

Si tu es employeur et souhaite t'inscrire à notre service Job, tu trouveras le formulaire ici : https://www.jeminforme.be/offres-de-job-ou-demploi/

Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale !



Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale

Aujourd’hui, c’est la journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale. Cette journée veut célébrer les avancées de la lutte pour l’élimination de la discrimination raciale ainsi que mettre en lumière les nombreuses discriminations et injustices encore actuelles.

- Tout d’abord, pourquoi célèbre-t-on cette journée internationale le **21 mars** ?

En Afrique du Sud, le 21 mars 1960, 69 personnes ont été tués par la police lors d’une manifestation pacifique dans le contexte de l’apartheid. Cette journée a marqué l’histoire par son extrême violence et sa criminalité sanglante. Ce jour frappant a été choisi pour célébrer la journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale.

Par définition, la **discrimination raciale** c’est le fait de rabaisser ou rendre inférieur une personne sous prétexte de son origine ethnique. Dans l’histoire, ces discriminations se sont traduites en génocide ou en lois visant à diminuer une personne selon « l’origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, la nationalité, l’ascendance et la prétendue « race » », … Si aujourd’hui grâce aux efforts collectifs, notamment de l’ONU, une égalité s’est créée, les discriminations restent réelles et constantes.

- À titre **d’exemple**, tu te rappelles sûrement en mai 2020 de l’arrestation qui a entrainé la mort de George Floyd ?

Cet homme, que la police aurait simplement dû interpeller, a été tué dans la rue par un policier blanc. L’homme ne montrait aucun signe de résistance. Le policier a volontairement décidé de heurter plus que de mesure et de tuer un homme sous prétexte de sa race et de sa couleur de peau.

En Belgique, nous avons connu notre lot de traumatismes, notamment avec la mort violente de Semira Adamu, demandeuse d’asile nigériane en 1998. Celle-ci s’est faite étouffer par deux policiers belges, à l’aide d’un coussin, dans un avion au départ de Zaventem lors d’une tentative d’expulsion du territoire. Semira demandait l’asile en Belgique pour fuir le mariage forcé qui lui était imposé dans son pays.

- Tu te souviens aussi peut-être du cas de Cécile Djunga, la comédienne et autrice belge ?

Lors de ses années de présentatrice météo sur la RTBF, Cécile Djunga est devenue la victime de remarques racistes excessives, sous prétexte de sa couleur et de son exposition à la télévision. La présentatrice, fatiguée des commentaires racistes qu'elle subissait sur les réseaux sociaux, avait décidé de déposer plainte, soutenue par Unia. L'agresseur a fini par être condamné par la justice belge.

Pour prendre part à la lutte, Sarah Schlitz t'a préparé un **agenda des différents évènements** organisés à travers la Wallonie : https://sarahschlitz.be/21-mars-journee-internationale-pour-le limination-de-la-discrimination-raciale/

Pour en savoir plus sur le sujet, nous t'invitons à te rendre sur le site de Unia, le centre Interfédéral pour l'égalité des chances : https://www.unia.be/fr/articles/journee-contre-racisme-2023

Tu peux aussi nous contacter sur www.jeminforme.be pour toutes éventuelles questions !

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93

inforjeunes@jeminforme.be





